documents consacrés à son *Histoire de Bossuet*.»

Puis, haussant le ton :

« — Il lui a fallu subir l'envie et les calomnies. Succédant à M. Rivet, le plus ultramontain des évêques, il a dû, lui, le plus libéral des prélats, braver les usages ridicules et les traditions surannées. On lui a reproché de favoriser les Frères de la doctrine chrétienne au détriment des jésuites, de confirmer les élèves du lycée avant ceux des pensions cléricales ; que sais-je encore ? N'est-on pas allé jusqu'à lui faire un crime de n'avoir pas accepté comme médecin celui de son prédécesseur ? Je le connais assez pour deviner combien son âme loyale doit souffrir de ces vilenies.

» — Et alors, monsieur, vous ne croyez pas que le prélat soit jamais entré au Grand-Orient ? »

Un grand éclat de rire fut la réponse que nous obtînmes...»

L'Election de Grenoble

Grenoble, 28 février. — Voici les résultats de l'élection législative qui a eu lieu aujourd'hui, dans la première circonscription de Grenoble (Isère), pour pourvoir au remplacement de M. Gustave Revet, radical, élu sénateur :

Inscrits : 20.052. — Votants : 15.586

Zévaès, collectiviste	5.895
Bergès, radic.-social.	1.792
Arnaud, radic.-socia.	1.532
Ravat, radical	1.319
Blanchet, radical	449
Rey, libéral	1.592
Dorel, clérical	1.419
Mistral, conservateur	868

Il y a ballottage

M. Rivet avait été réélu député en 1902, par 7.736 voix, contre 4.366 au citoyen Doquin, collectiviste, et 3.353 à M. Lucas, clérical.

Grève de bâteliers

Morlaix, 28 février. — Une quarantaine de marins bateliers, qui font le service de l'île de Batz, se sont mis en grève par suite de l'obligation imposée par l'administrateur de la marine au xpatrons d'avoir leurs équipages au complet. Dans l'après-midi, ils sont allés déposer leurs rôles au bureau de l'inscription maritime de Brest, puis, aux cris de : « Vive la grève ! », ils sont retournés dans l'île, à bord de leurs bateaux pavoisés. Tous ont dit qu'aucun ne prendrait de denrées ou de passagers jusqu'à nouvel ordre. Le batelier qui, deux fois par jour, fait le service du courrier, devra se solidariser, pour le transport des personnes et des vivres, avec les autres marins.

Un docteur de Saint-Pol qui a des malades à l'île n'a pu passer. Il n'a pu davantage prévenir ses clients, le câble étant coupé. Il a signalé le fait au préfet maritime.

Le garde maritime et la gendarmerie ont voulu aller à l'île, mais cela leur a été impossible. Les marins permissionnaires de Brest n'ont pu se rendre chez eux.

Une pétition a été adressée par les marins à l'autorité compétente.

Un procès qui dure trois siècles

Mons, 28 février. — Vendredi matin, le tribunal de première instance de Mons a rendu un jugement solutionnant un procès qui fut commencé... en 1622 !

Ce jugement a été prononcé sur accord de parties, en cause des princes de Chimay d'une part, de la commune de Macon d'autre part. La question litigieuse était constituée par le cantonnement sur les bois de l'ancienne principauté de Chimay, situés sur le territoire de la commune de Macon.

Ce fameux procès entrepris, comme nous le disons, au milieu du XVIIe siècle, se continua devant le conseil souverain du Hainaut au XVIIIe siècle, et fut porté au XIXe siècle devant les tribunaux de première instance de Charleroi et de Mons, la cour d'appel de Bruxelles et la cour de cassation.

Il est fâcheux qu'on ne dise pas ce qu'a coûté ce fameux procès.

Faits Divers

HORS RÉGION

MORALE CAPITALISTE

Paris, 28 février. — La sixième chambre du tribunal a renvoyé à huitaine, pour le prononcé de son jugement dans l'affaire du fils du manufacturier du Nord que nous avons exposée hier.

Drame dans un théâtre

Paris, 28 février. — Un télégramme d'Alger apporte les détails que voici sur un drame qui s'est produit mercredi dernier au Théâtre municipal.

Le rideau s'était levé après le troisième entr'acte de la *Juive*, et Mme Sapaly, personnifiant Rachel, venait d'achever la phrase : « *Nous verrons laquelle des deux aime le mieux... Je mourrai seule.* » A ce moment retentit une détonation ; M. Uhlmann, qui se trouvait seul dans une baignoire, s'affaissa tandis que le rideau était baissé ; la représentation reprit peu après.

Mais Mme Spaly apprit bientôt que celui qui avait tenté de se suicider était son ancien ami, M. Uhlmann ; aussitôt elle s'évanouit et la représentation fut arrêtée.

M. Uhlmann, transporté à l'hôpital de Mustapha, a passé une nuit très agitée ; cependant sa blessure ne présente pas un caractère de gravité. Le blessé a déclaré à l'infirmier qui le soignait qu'il recommencerait bientôt sa tentative.

M. Uhlmann est le fils d'un très riche commerçant en bijoux de Besançon. Arrivé de Paris depuis plusieurs jours, il avait manifesté l'intention de se tuer, après avoir supplié Mme Sapaly de reprendre leurs relations.

Mme Sapaly fit, l'an dernier, une saison d'opéra à Nice ; elle avait quitté M. Uhlmann pour le lieutenant Ben C..., appartenant à la maison militaire du gouverneur.

Une femme dévorée par des rats

Horrible découverte. — Morte depuis quatre mois. — Drame de la misère.

Paris, 28 février. — Depuis une douzaine d'années, dans une chambre du septième étage de la maison numéro 112, rue Saint-Denis, habitait une dame Claudine Bon, née le 6 novembre 1842, à Mancy-sur-Cluses (Hte-Savoie).

Dans la maison, les quelques locataires croyaient que la dame Bon exerçait exclusivement le métier de cuisinière ; elle racontait à qui voulait l'entendre, qu'elle avait comme « extra » plus de travail qu'il lui était possible d'en faire ; en effet, la dame Bon paraissait très occupée, et toujours d'humeur joyeuse.

Cependant certaines mauvaises langues du quartier chuchotaient que cette femme, malgré son âge, ne tirait pas exclusivement ses moyens d'existence d'un travail régulier, mais que le plus clair de ses revenus provenait d'une conduite plus ou moins légère.

En effet, plusieurs voisins avaient remarqué de nombreuses allées et venues d'hommes dans la chambrette occupée par la vieille cuisinière.

Et, chose curieuse, Claudine Bon, qui était inscrite au bureau de bienfaisance, n'était jamais en retard pour payer son terme. Plusieurs fois depuis l'époque où elle habitait le 112 de la rue Saint-Denis, Mme Bon s'était absentée sans prévenir même sa concierge ; aussi, cette dernière ne fut-elle nullement surprise lorsque du mois de septembre jusqu'au 8 janvier, jour du petit terme, elle n'aperçut sa locataire, d'autant moins inquiète que pendant un mois au moins flotta à la fenêtre de la Dame Bon une sorte de chiffon rouge, signe qui signifiait pour ses amis qu'elle n'était pas chez elle. Les mois se passèrent, le terme de janvier n'avait pas été payé, quand quelques jours après la date de son échéance, des ouvriers plombiers étant venus travailler sur le toit de la maison dans les parages de la fenêtre de la chambrette de Claudine Bon, la concierge leur dit :

— Ayez donc, pendant que vous serez sur les toits, l'obligeance de jeter un regard par la lucarne, qui se trouve à l'angle des rues Saint-Denis et Turbigo. Il y a bien longtemps que je n'ai pas vu Mme Bon, et je commence à être inquiète. J'ai peur qu'elle soit morte subitement dans sa chambre. »

Sans tarder, les ouvriers plombiers accédèrent au désir exprimé par la concierge, et dès qu'ils eurent jeté leur regard dans la chambre occupée par Mme Bon, ils reculèrent épouvantés. Cette femme était étendue sur son lit, entièrement décomposée, les rats s'acharnaient après son cadavre.

La concierge courut prévenir M. Duponnois, commissaire de police. Le magistrat constata que le cadavre était à moitié vêtu seulement, que les jambes pendaient hors du lit. Le cou était entouré de tricots et d'un fichu de coton, assez serré à l'aide d'un nœud coulant.

Des renseignements recueillis, il parut au magistrat que la mort remontait au moins à quatre mois. Mais rien ne dénotait qu'il s'agissait d'un crime, et le commissaire demanda au parquet un permis d'inhumer ; ce permis lui fut refusé par le parquet, des lettres anonymes entre temps étaient, en effet, parvenues au procureur, et le docteur Descouts fut chargé de procéder à l'autopsie.

Des lanières de toile ont été trouvées sous le fichu de coton, enroulées étroitement autour du cou et ayant sûrement provoqué la mort par strangulation.

On croyait d'abord à un assassinat. Mais, de l'enquête, il paraît résulter définitivement, malgré les dires de certains voisins, que cette femme a dû mourir de faim ou d'un suicide.

— Claudine Lebon, a déclaré la concierge, était réduite à la dernière misère. Je savais, de sa bouche même, qu'elle avait mis au Mont-de-Piété la plupart des valeurs qu'elle possédait.

Il est donc probable que l'affaire sera classée.

UN PÈRE INFAME

Une fillette de treize ans violée par son père. — Arrestation et aveux du coupable.

Châlons-sur-Marne, 28 février. — Une affaire de meurtre vient d'être découverte à Rethel, dans les circonstances suivantes. A la suite de bruits persistants, colportés par la rumeur publique, le commissaire de police ayant appris qu'une fillette, âgée de moins de treize ans, nommée H..., se trouvait enceinte, il la fit mander à son bureau pour l'interroger. Les déclarations de la fillette provoquèrent l'arrestation d'un jeune garçon qui avoua avoir eu des relations intimes avec la fille H...

Au cours de l'instruction de cette lamentable affaire, il se produisit un véritable coup de théâtre. La fille séduite fit une monstrueuse révélation et accusa formellement son père, nommé H..., âgé de [illegible] trois ans, journalier à Rethel, d'être l'auteur de sa grossesse. Elle donna sur ces faits ignobles, des détails tellement précis, que le juge d'instruction délivra aussitôt un mandat d'arrêt contre H..., qui fut appréhendé par la gendarmerie de Rethel.

Celui-ci opposa d'abord d'énergiques dénégations et prétendit être complètement innocent du crime odieux dont il était inculpé. La fille H..., revenant alors sur ses déclarations antérieures, prétendit que son père n'était pas coupable, puis elle l'accusa de nouveau. La tâche du magistrat instructeur, dans de telles conditions, devenait particulièrement difficile ; mais, après une nouvelle confrontation avec sa fille, le sieur H..., visiblement embarrassé par les affirmations réitérées de celle-ci, entra subitement dans la voie des aveux et déclara au juge d'instruction qu'il avait, à différentes reprises, abusé de sa fille. C'est à Pont-Maugis, près de la commune de Noyers (Ardennes), où il résidait au commencement du mois de novembre dernier, que H... aurait violé sa fille, pendant que sa femme était venue habiter Rethel.

On prétend que le sieur H... père se serait, en outre, reconnu coupable d'autres actes du même genre.

Quant au jeune garçon boulanger, il sera traduit prochainement devant le tribunal correctionnel, sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur. La divulgation de cette grave affaire produit une émotion considérable parmi la population des Ardennes.

L'Empoisonneuse de Saint-Clar

Lectoure, 28 février. — L'instruction est close et M. Daussos a communiqué officiellement son dossier à M. Puel, procureur de la République. Ce dernier, après avoir examiné les pièces de la procédure et procédé à leur classement, a pris immédiatement ses réquisitions en vue de l'ordonnance définitive.

Il a déjà rédigé les trois quarts de son rapport qu'il aura terminé ce soir.

Trois chefs d'accusation y sont relevés contre Mme Galtié : *incendie volontaire*, vols et empoisonnements sur la personne de son mari, de sa grand'mère et de son frère.

M. Puel est décidé à mener les choses le plus rapidement possible. Aussi compte-t-il pouvoir transmettre le dossier au procureur général au cours de cette semaine.

Dans ces conditions, l'affaire pourrait venir le 15 mars devant la chambre des mises en accusation et être inscrite pour la session d'avril au rôle des assises d'Auch.

Me Nux, l'avocat de Mme Galtié, n'a pas encore saisi le juge de la demande qu'il se propose d'adresser pour que sa cliente soit examinée au point de vue mental.

DANS LA RÉGION

Drame conjugal à Lille

(Nouveaux détails)

Interrogatoire de l'assassin. — Son attitude. — Les antécédents de Deblock. — Son transfert au Parquet.

Charles Deblock, ce vieillard de 65 ans qui, dans la journée de samedi, assassinait sa femme avec les raffinements de cruauté, a été interrogé, dimanche matin, par M. Parisot, commissaire de police du 7me arrondissement.

Après avoir passé la nuit au poste central de police, sous la surveillance des agents de service, l'assassin avait été conduit, sous bonne escorte, dès neuf heures du matin, au commissariat de la rue de Fontenoy.

Deblock, complètement dégrisé, s'était laissé emmener sans opposer la moindre difficulté. Son attitude était tout autre que la veille au soir lorsque, sous l'influence de l'alcool et content de sa sinistre besogne, il s'était livré dans les bureaux de M. Jérôme, chef de la sûreté, à de grossières sorties contre sa pauvre femme.

L'INTERROGATOIRE

Mis en présence des objets ensanglantés retrouvés épars dans sa cuisine, Deblock a reconnu qu'ils lui appartenaient. C'est une hachette « *firmini* », un fer à repasser, un couvercle de poêle brisé et une serviette pleine de sang.

Deblock avoue qu'il s'est servi de cette serviette après le crime, pour essuyer le sang qui souillait le pavé de la cuisine.

Par cette déclaration, il reconnaît donc avoir assassiné sa femme ; il donnera, tout à l'heure, les motifs qui l'ont amené à cette infâme détermination.

Les parents du vieillard, ses filles et son fils, sont alors interrogés par M. Parisot. Accablés d'une profonde tristesse, ils racontent les déplorables scènes de violence et de haine qui, depuis longtemps, désolaient le ménage de la rue Gamois.

Ils montrent le père ivrogne invétéré, peu travailleur, cherchant, pour des riens, querelle à sa femme, et, surtout depuis un an, sa recrudescence de haine, les disputes plus fréquentes et ses longs jours d'absence, pendant lesquels Deblock dépensait, sans compter, l'argent de la famille.

Ils rapportent une terrible scène, arrivée neuf mois plus tôt, jour pour jour : cette scène en dit long sur le caractère de l'ivrogne assassin.

Un jour, au saut du lit, à six heures du matin, alors qu'il n'avait encore rien bu, Deblock avait, pour un motif futile, levé la main sur sa femme. Devant sa résistance bien naturelle, il avait saisi un lourd marteau, servant à casser du charbon, et lui en avait porté trois grands coups sur la tête.

Sans l'arrivée d'un voisin, qui fit heureusement diversion, Mélanie Geerincks eut certainement été assommée ce jour-là.

« La mère en parlait encore hier, ajoute le fils en pleurant, et, toute craintive, se demandait tristement quel sort pouvait lui être réservé avec un mari si brutal.»

Deblock revient alors et fait le récit de son crime.

Sorti de très bonne heure, samedi matin, il avait fait visite à maint cabaret des environs, s'ingurgitant des genièvres et des petits verres en quantité.

« Lorsque je rentrai chez moi, continue le vieillard, je demandai à ma femme une tasse de café, elle refusa de me servir.» — « Va travailler, feignant, me dit-elle ; gagne au moins ta nourriture, espèce de propre à rien ! » — Ces invectives me mirent hors de moi, je m'avançai vers elle ; elle m'attendait menaçante, un couteau de cuisine dans la main.

Sans peine et d'un coup de pied je fis sauter son couteau qui s'abattit dans un coin. Ma femme courut alors vers le poêle, sempara du couvercle et voulut m'en frapper.

C'est alors, qu'aveuglé par la colère, je me jetai sur elle et la renversai.

Une hachette à couper du bois, — celle-ci, dit le criminel, en montrant la hachette qui se trouve sur le bureau du commissaire, — se trouvait à portée de ma main, je la saisis et, dans ma colère, je frappai à tort et à travers.

Combien de coups lui ai-je portés ? Où l'ai-je frappée ? Je ne pourrais le dire, je ne *m'en souviens plus.*

Au cours de cette scène, ma femme m'avait entraîné jusque dans le débarras qui se trouve sous l'escalier et dont la porte était justement ouverte.

C'est là que je la laissai pour morte, après avoir poussé la porte.

Il pouvait être onze heures du matin, lorsqu'après avoir lavé le pavé avec une serviette,» je sortis.

L'assassin raconta alors ce qu'il a fait l'après-midi, la table et la glace vendues, son séjour dans les cabarets avoisinants, sa rencontre avec ses filles, la dispute, son départ, et, finalement, son arrestation sur la Grand'-Place, à neuf heures et demie du soir.

« J'étais ivre et fou de colère, ajoute Deblock ; je regrette profondément d'avoir tué ma femme.»

L'assassin a été, aussitôt après l'interrogatoire, déféré au parquet et écroué à la prison de Lille.

Le corps de Mme Deblock n'a pas encore été autopsié. Il le sera dans la matinée d'aujourd'hui.

La catastrophe de la fosse Ledoux à Condé

Le déblaiement s'est achevé hier et, à une heure et demie, on a remonté le premier cadavre, celui de Ludiven Mars, de Wiers (Belgique).

Une demi-heure après, celui de Decout a été découvert.

Après avoir été nettoyés, les corps des infortunés ont été mis en bière, sous les yeux des membres de leurs familles, qui s'étaient rendus à la fosse dans l'attente de la lugubre découverte.

Les malheureux n'avaient plus une larme.

M. le docteur Castiaux a examiné les cadavres ; ils n'avaient aucune fracture et leur face ne témoignait aucune souffrance.

MM. François, directeur de la compagnie, et Sachir, ingénieur en chef, étaient sur le carreau de la fosse.

Les corps de Berger et de Tournemine ont été retrouvés dans la soirée.

Les quatre cadavres ont été transportés à la nuit à Vieux-Condé et Wiers ; les obsèques auront lieu mardi.

Violent incendie à Valenciennes

Le feu dans un magasin de chaussures. — 15,000 francs de dégâts

Dimanche matin, vers deux heures, un incendie s'est déclaré rue de Lille, dans le magasin de chaussures de M. Clément Bascop.

M. Bascop, réveillé par son enfant âgé de 26 mois, qu'il avait mis coucher dans son lit entre lui et sa femme, au premier étage, constata que le feu était au rez-de-chaussée.

Il prit son bébé dans ses bras et, avec sa femme, il chercha à gagner la rue ; mais tout le magasin étant en feu et comme il n'existe pas de corridor, ils durent battre en retraite et remonter au premier pour appeler à l'aide.

M. Bascop passa son bébé par la fenêtre à son voisin, M. Chotteau, et sa femme et lui-même se sauvèrent par une échelle qui avait été apportée par MM. Dollé et Fournier.

A ce moment la police, puis les pompiers, le piquet du 127me arrivèrent sur les lieux du sinistre et, après une heure de travail, on était maître du feu.

Les dégâts s'élèvent à 15.000 francs environ.

Il y a assurance.

L'ACTUALITÉ

Le Panmongolisme Japonais

Dans une magistrale étude publiée par la « Revue » (ancienne Revue des Revues), M. Al. Ular, le célèbre explorateur et orientaliste, expose les tendances de la politique japonaise en Chine.

« Pour s'effacer, dit-il, devant la bruyante politique panmongole de la Russie, l'action du Japon n'en est pas moins puissante. Elle procède seulement par une méthode générale différente.

» L'action japonaise discrète, insinuante, intime, trouve, peut-être, en dehors des avantages de race, une autre explication dans une des dispositions les plus curieuses du caractère politique du Japonais, disposition qui est ou bien la cause ou bien le produit de l'étrange constitution qui, sous les Syogouns, a gouverné le Japon pendant plus de deux siècles pour tomber, il y a à peine trente-cinq ans. Les Japonais sont un peuple d'espions. On sait que le Syogoun, empereur régnant, administrait l'ensemble des provinces aux mains des Daïmaios, noblesse féodale, par l'intermédiaire d'un Conseil d'Etat, véritable Comité de Salut Public, qui ne pouvait se tenir au courant des dispositions des Daïmaïos et de l'état d'esprit du peuple qu'au moyen d'un système d'espionnage sans exemple dans les autres nations. Toute une classe de la population qu'on appelait « ometské » s'occupait ainsi de maintenir d'inavouables liens entre le gouvernement et les sujets. Les maisons closes devinrent les seuls lieux où l'on pouvait se réunir en dehors de la famille ; leurs tenanciers et leurs aimables pensionnaires, les « geishas » furent des personnages quasi-officiels, quelque chose comme les rapporteurs des assises que tenaient les bourgeois paisibles dans ces uniques établissements de plaisir.

L'armée, le commerce, les cours féodales, et même les castes les plus méprisées fourmillaient en outre d'agents secrets et le gouvernement tenait très souvent compte, dans sa législation des courants qui arrivaient jusqu'à lui par ces canaux étranges ».

Après avoir montré le merveilleux parti que le Japon sut tirer des avantages qui lui furent concédés à la suite de la guerre sino-japonaise, M. A. Ular montre comment les Japonais abandonnèrent les procédés européens par la création d'un Panmongolisme organisé.

« L'action fut envisagée au triple point de vue commercial, politique, intellectuel. Pour entamer et diriger cette action monstre, on fit naître sur le champ un grand organe central, une espèce de gouvernement clandestin, renseigné comme le fut le Conseil d'Etat des Syogouns et agissant pour le Panmongolisme avec des pouvoirs illimités. Ce fut le « T'ung-ya t'ung wen houi », la « Congrégation de la civilisation de l'Est ».

» La Congrégation de la Civilisation de l'Est, présidée par le prince Konoyé, frère de l'empereur du Japon, fut divisée, articulée, outillée avec une science dont aucune association occidentale, sauf peut-être celle des Jésuites, ne donne d'exemple.

» Dans la campagne, mi-commerciale, mi-politique, les Japonais furent infiniment plus habiles que les Anglais eux-mêmes. Ils se désintéressaient complètement du grand négoce. Ils ne tendaient pas à imposer aux Chinois l'achat de grandes machines, d'énormes quantités d'armes, de formidables moyens de production. Ils évitaient, comme la peste, de jamais négocier la moindre quantité d'opium, dont le trafic immoral, criminel, entache dans ses bases toute entreprise occidentale. Ils n'offraient jamais les marchandises dont les Chinois ne savent que faire. Ils ne cherchaient pas de débouchés mais des fissures d'infiltration et ces fissures se trouvaient non dans les besoins du grand commerce, mais dans les besoins mêmes de la vie quotidienne. L'identité de la langue écrite facilitait cette infiltration.

Une boîte d'allumettes anglaise ou suédoise est pour le Chinois un engin équivoque ; une boîte japonaise, munie de l'étiquette japonaise, immédiatement lisible en Chinois est presque un objet chinois ; son contenu n'est plus mystérieux, et son emploi deviendra une habitude nationale.

C'est ainsi que le Japonais conquiert à la civilisation — mais non plus à la nôtre — non seulement des marchés, mais surtout des populations. Où la savante brutalité des canons mis au service de nos missionnaires religieux est restée impuissante, malgré l'appui d'innombrables millions, l'enfantine bonhomie du « Jap » mise au service d'une tâche que l'on connaissait à fond a remporté les plus éclatantes victoires.

C'est encore l'habitude d'observer les détails qui lui vaudra d'évincer tous ses concurrents. On en voit un très plaisant exemple dans la manière dont le Japon vient de monopoliser en Corée le commerce du coton en gros — et à plus forte raison en détail. L'unique moyen de transport en Corée étant le cheval, qui porte les charges le long des sentiers très étroits, les ballots de coton introduits par les Anglais et les Américains étaient trop lourds pour se laisser transporter tels quels ; d'où nécessité de défaire et de refaire des paquets en forme de double sac, épuisant le dos des bêtes, pertes de temps et d'argent. Le « T'ung wen-houi » renseigné sur ces faits donna à l'observation la suite qu'elle comportait : le Japon encombra subitement le marché de Corée de ballots tout prêts à être chargés à dos de cheval ; le prix de revient du coton japonais devint à l'intérieur de la Corée inférieur au prix anglais, tout le monde acheta aux maisons japonaises le coton que celles-ci ont souvent elles-mêmes acheté aux Anglais, et les Occidentaux, sans imiter le Japon, se sont simplement retirés du marché.

Pour comprendre toute la signification de l'infiltration japonaise, il faut connaître la puissance des grandes associations coopératives de production chinoises et tenir compte du fait — le plus grave de tous — que les Japonais réussissent peu à peu à s'y faire admettre comme membres.

Ces organisations économiques, — ces « houi » — sont en quelque sorte pour le monde du travail chinois ce que les Congrégations catholiques sont pour la puissance de l'Eglise. En organisant la production et la consommation d'immenses groupes d'individus, elles dominent la vie économique de la Chine.

L'intrusion des Japonais dans ces sociétés ne saurait évidemment avoir une influence immédiate sur leur activité, mais les syndicats coopératifs gagneront par l'admission des Japonais la seule chose qui leur manque encore : la conscience de leur irrésistible force dans la lutte économique internationale. Et c'est là le plus grand danger que comporte la « japonisation ».

Les événements de 1900 auxquels le Japon a participé à contre-cœur lui ont ouvert un autre champ d'action.

La population exaspérée par les atrocités européennes fut ravie de l'administration japonaise bienveillante et ferme qui ne commettait pas d'inutiles cruautés.

Après le retour de la Cour, le gouvernement chinois lui-même fut tellement frappé de la supériorité de l'administration japonaise qu'il chargea des fonctionnaires de la réorganisation de la police de la Capitale.

Le T'ung wen houi ne pouvait se contenter de ses brillants résultats économiques, il lui fallait pour que son œuvre fût complète la mainmise sur l'armée chinoise.

Les instructeurs européens qui depuis 1885 travaillaient à la modernisation de l'armée chinoise n'avaient pas fait une brillante besogne.

Ignorants de tout ce qu'ils auraient dû savoir, ils considéraient les Chinois comme des bêtes de somme qu'on dresse machinalement — à l'instar des chiens et des ânes — et voulaient leur imposer une discipline bonne pour des Poméraniens, mais déplacée chez des gens bons enfants qu'on peut prendre par la douceur.

Le Japon sut profiter des avantages qu'il avait sur l'Occident et au commencement de 1902 l'Académie de guerre de Tokio comptait plus de deux cents aspirants officiers chinois.

« Dans chaque Chinois qui apprend à manœuvrer un canon ou un fusil à magasin, le Japonais voit le futur allié, le futur camarade de guerre, le concitoyen de l'empire jaune qui établira en face du monde blanc la doctrine de Monroë asiatique et qui survivra à la déchéance fatale de l'Europe ».

C'est l'idée panmongole qui anime leur travail. Jusqu'ici, ils l'avouent bien, cette idée n'a trouvé qu'un assez faible écho chez leurs subordonnés, mais ils se disent que ce n'est qu'une suite du manque d'instruction qui les empêche de la comprendre. La folie lamentable de la politique militariste de l'Occident aura, dans ce cas, accompli l'œuvre de barbarie dont nous serons nous-mêmes les victimes : la création de l'idée de patrie, de nation, de patriotisme, de guerre raciale chez quatre cent cinquante millions d'individus qui ne connaissent que les notions de village natal, famille, morale et travail productif ! »

E. LAJEUNE.

Dernière Heure

LA GUERRE

Russo-Japonaise

RUSSES ET JAPONAIS EN CORÉE

Pétersbourg, 28 février. — On télégraphie de Lia-Yang, à la date du 28 février :

Des Chinois résidant sur les rives du Yalou rapportent qu'un détachement d'avant-garde de cavalerie russe a franchi ce fleuve et s'est avancé à environ 200 verstes (213 kilomètres) de là, dans l'intérieur de la Corée. Il s'est heurté à des troupes japonaises qu'il a repoussées. Les Japonais se sont enfuis, abandonnant leurs chevaux dont les cosaques se sont emparés.

Le général Lunettcwh a fait suivre ce détachement de troupes de cavalerie et d'un corps d'infanterie destinés à s'établir dans le nord de la Corée.

Dans le sud de la Mandchourie, tout est tranquille. Plusieurs fois par jour arrivent, par le chemin de fer, des convois de troupes. *La population chinoise est calme et vend sans* difficultés aux Russes des vivres et des chevaux.

Les autorités chinoises observent une attitude amicale.

DÉPART DE NAVIRES FRANÇAIS

Toulon, 28 février. — Les contre-torpilleurs *Fronde* et *Mousquet* ont appareillé ce matin pour l'Extrême-Orient. Une foule considérable se pressait aux abords de la rade et de nombreuses manifestations de sympathie ont eu lieu au moment de l'appareillage. Avant leur départ, ces deux navires avaient reçu la visite de M. Tissier, chef du cabinet de M. Pelletan.

LES ÉCHAPPÉS DE CHEMULPO

Rome, 28 février. — Les journaux publient la dépêche suivante de Saint-Pétersbourg :

— A la suite de négociations entre la Russie et le Japon d'un côté, l'Angleterre, la France et l'Italie de l'autre, on a établi que les officiers et les matelots russes qui, à Chemulpo, se sont réfugiés à bord de ces navires de ces trois puissances seront reconduits en Russie, à condition que le gouvernement russe prenne l'engagement de ne les plus faire participer à la guerre actuelle.

CHEMIN DE FER SUR LA GLACE

Irkoutsk, 28 février. — La pose des rails sur la glace du lac Baïkal, commencée en partant à la fois de la rive orientale et de la rive occidentale, a été terminée hier.

On commencera mardi les transports sur cette voie au moyen de wagons traînés par des chevaux.

MORT D'UN DÉPUTÉ

Paris, 28 février. — On annonce la mort de M. Malaspina, député radical de l'arrondissement de Calvi (Corse).

FEUILLETON DU 1er MARS. — N° 32

LA JUIVE

DU

Château-Trompette

par PONSON DU TERRAIL

PREMIERE PARTIE

XXII

Où le lecteur revoit l'auberge des Trois Lapins

— Heu ! heu ! dit Galaor, dans le Tarn, nous ne naviguons qu'à l'aviron.

Le vent soufflait du sud-ouest et même avec assez de violence. Le canot avait un mât. L'Agenais le redressa ; puis il largua la voile, sans s'arrêter, s'assit à l'arrière et prit la barre.

— Laissez-moi vos avirons tranquilles, dit-il à Raoul et à Galaor, nous n'en avons plus besoin.

En effet, la voile se gonfla, et la barque se mit à remonter le courant, soulevant à sa proue un flot d'écume.

— Nous allons plus vite, dit encore l'Agenais, que si nous descendions le courant. Le vent est bon. Dans une heure nous serons à l'auberge des *Trois-Lapins*.

Sarah s'était assise au fond de la barque, et était absorbée dans sa morne tristesse.

— Raoul et Galaor se prirent à parler à voix basse.

— Voici la première fois, depuis deux heures, dit Galaor, que je commence à respirer.

— Il est certain, répondit Raoul, que nous avons eu une nuit un peu agitée.

— Et certes, mon ami, je ne m'attendais guère à quitter Bordeaux si promptement.

— C'est comme moi.

— Et vous pensez qu'on ne nous viendra pas chercher dans votre château ?

— D'abord il est loin d'ici, fit Raoul.

— Bon !

— Ensuite il est perché sur une montagne.

— Bonne situation !

— Enfin, mon cousin Philippe sera sans doute mis en liberté avant qu'il soit quarante-huit heures.

— Vous croyez ?

— Oh ! j'en suis bien sûr.

— Et alors ?

— Alors, il viendra chercher sa femme, et nous reviendrons à Bordeaux avec lui, et ni vous ni nos autres amis, acheva Raoul, ne vous repentirez du coup de main que vous nous avez donné.

— Présageons, du reste, fit tout bas Galaor, que Samuel, qui est si dur ordinairement dans les questions d'argent, ne refusera plus de me prêter cent pistoles.

— Assurément, non ! dit Raoul.

La barque filait comme une flèche, et déjà Bordeaux avait disparu dans la brume. La nuit était moins obscure qu'à commencement de la soirée.

— Quelle heure peut-il bien être ? demanda l'Agenais.

— Si j'en crois les étoiles, répondit Raoul, il est quatre heures du matin.

L'auberge, en effet, dressait à peu de distance sa noire silhouette qui se reflétait dans l'eau grise du fleuve.

— Pas de lumière aux fenêtres, observa Raoul.

— Ce qui prouve que s'il s'y trouve des voyageurs, ils sont couchés et l'aubergiste aussi.

— Comment s'appelle-t-il cet aubergiste ? demanda Raoul.

— Simon. Je ne lui connais pas d'autre nom.

— Oh ! si je le demande, ajouta le jeune homme, c'est uniquement pour le pouvoir appeler, en frappant à la porte, au cas où il aurait le sommeil dur.

— Dix minutes après, la barque accosta sous les murs même de l'auberge. Raoul sauta à terre le premier.

— Et la barque ? fit Galaor, qu'allons-nous en faire ?

— Nous allons la laisser aller à la dérive, répondit l'Agenais, elle retournera toute seule à Bordeaux. — Et il cargua la voile, arrangea les avirons au fond de la barque et donna la main à Sarah pour mettre pied à terre. Puis il repoussa l'embarcation qui fut entraînée par le courant aussitôt.

Raoul frappait déjà à la porte de l'auberge.

— Eh ! Simon, maître Simon ! disait-il.

On tarda quelque peu à répondre. Enfin une fenêtre s'ouvrit et la grosse tête épanouie et rubiconde de l'aubergiste apparut, les yeux encore gonflés de sommeil.

— Est-ce que votre auberge est pleine ? père Simon demanda Raoul.

— Pleine ! fit le bonhomme. Ah bien ! oui. Il n'y a pas un chat.

— Tant mieux, en ce cas.

— Je ne dis pas ça, grommela l'aubergiste. Attendez, je vais ouvrir. — Et Simon s'habilla à la hâte et descendit, une lanterne à la main. Il reconnut Raoul.

— Ah ! fit-il, vous venez chercher votre cheval ?

— En nombreuse compagnie, comme vous voyez, répondit Raoul. — Et il s'effaça.

L'hôte fronça bien un moment le sourcil en apercevant les deux Gascons qu'il reconnut successivement. Mais ce ne fut qu'un éclair. Il aperçut Sarah et poussa un cri de surprise.

— Vous, mademoiselle ? fit-il.

— Vous pouvez m'appeler madame, dit-elle en souriant et lui montrant sa petite fille qui dormait toujours dans ses bras.

— Votre oncle n'est pas avec vous ?

— Non. — Et Sarah baissant la voix ajouta.

— Vous m'avez caché une fois déjà, maître Simon.

— Est-ce qu'il faut vous cacher encore ?

— Oui, avec ces trois messieurs.

— Alors, nous arriverons avant le jour ?

— Je l'espère, dit Galaor, et même je vais vous émettre mon avis, messieurs.

— Parlez, dit Raoul.

— Madame Sarah ne nous a-t-elle pas dit tout à l'heure que l'aubergiste des *Trois-Lapins* était quelque peu obligé de son oncle ?

— En effet, dit Sarah qui avait tressailli en entendant prononcer son nom.

— Donc, il se mettra à notre disposition, dit Galaor, et il nous cachera au besoin.

— Pourquoi nous cacher ? fit l'Agenais.

— Suivez bien mon raisonnement, poursuivit Galaor. De deux choses l'une : ou la captivité de notre illustre ami, le comte Philippe de Blossac ne sera que de quelques heures ; l'intendant prendra parti pour lui et la marquise sera confondue ; ou bien cette dernière l'emportera et triomphera tout à fait.

— Alors, dit Raoul, qu'arrivera-t-il ?

— Dans le premier cas, il est inutile que nous nous éloignions par trop de Bordeaux.

— Et dans le second ?

— Dans le second, il est urgent que nous fassions disparaître nos traces le mieux possible. Or, ne vous y trompez pas, si le comte Philippe demeure en prison, c'est que la haine de la marquise aura eu raison de la résistance de l'intendant.

— Bon !

— Et qu'on fera courir après nous dans toutes les directions.

— Raison de plus, dit l'Agenais, pour nous éloigner le plus promptement possible.

— Ce n'est point mon avis.

— Ah !

— Et nous pourrions parfaitement passer deux jours à l'auberge des *Trois-Lapins*.

— L'auberge la plus fréquentée de toute la province ; merci bien !

Sarah intervint encore :

— Si l'aubergiste veut nous cacher, dit-elle, il le peut facilement.

— Comment cela ?

— Oh ! fit Sarah, en souriant, la maison a des coins ignorés à tous, vous verrez. — Et elle retomba dans sa mélancolie silencieuse.

La barque filait toujours. Déjà vers l'est, au sommet des coteaux, on apercevait une vague clarté.

— Voici la première aube, dit Raoul, hâtons-nous.

— Et voilà l'auberge des *Trois-Lapins*, répondit Galor, en étendant la main.

— Oh ! oh ! il vous arrive donc des désagréments ?

— On vous contera cela plus tard, dit Raoul ; pour le moment il s'agit de ne pas perdre de temps.

— Oh ! répondit le gros aubergiste, monsieur Samuel sait que je lui suis tout dévoué, et par conséquent...

— La fameuse cachette existe tojours, n'est-ce pas ? demanda Sarah.

— Toujours.

— Et s'y trouvera-t-on à l'aise ? fit Galaor.

— On y tiendrait facilement six personnes.

— Alors, ajouta l'Agenais, vous nous y apporterez du vin et quelques victuailles. L'air de la Garonne m'a creusé l'estomac à ce point que je le soupçonne de n'avoir plus de fond.

Et tous les quatre entrèrent dans l'auberge.

— Ainsi donc, fit Raoul, vous n'avez personne cette nuit ?

— Personne... Ah ! si, un pauvre diable de berger des Landes, qui a conduit son troupeau aux abattoirs de Bordeaux.

— Et voilà tout ?

— Absolument.

— Alors, nous sommes tranquilles, dit Raoul.

Et l'aubergiste referma la porte sur les voyageurs.

XIII

La cachette

L'auberge des *Trois-Lapins* n'était pas une construction récente. Avant d'être hôtellerie, elle avait été château ou plutôt gentilhommière. Construite au temps du roi Henri par un huguenot, le sire de Coffignac, elle avait des murs épais comme ceux d'une forteresse et un escalier qui faisait l'admiration des voyageurs.

Le fils de Coffignac, qui l'avait construite, avait été un conspirateur émérite. Huguenot ardent, un des héros du siège de la Rochelle, il s'était vu condamner à mort de par Richelieu, le terrible cardinal. Enfermé à Bordeaux, il parvint à s'évader, la veille du jour fixé pour son exécution. Le gouverneur d'alors, zélé catholique, le fit rechercher inutilement dans toute la province. Coffignac s'était réfugié dans son petit castel des bords de la Garonne, auprès de Langon. Le castel avait une garnison. Le gouverneur de Bordeaux l'envoya assiéger. Après une assez longue résistance, le castel se rendit. On le fouilla de fond en comble, mais on ne retrouva point le sire de Coffignac.

Cependant il n'avait point quitté le manoir. Il y passa près de six mois, au bout desquels il put s'embarquer sur une barque pontée qui l'emmena en Angleterre, où il attendit tranquillement la mort du cardinal. Il y avait donc une cachette dans le castel converti en auberge, une cachette longtemps ignorée.